

OFFRE D'EMPLOI – AFFICHAGE EXTERNE
BANQUE DE CANDIDATURES – POSTES DE JOURNALIERS –
PERMANENTS – TEMPS PARTIEL ET TEMPS PLEIN
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
CONCOURS TP-2022-009

La Municipalité de Val-des-Monts est présentement à la recherche de personnes candidates pour la banque de candidatures de Journaliers – Postes permanents à temps partiel ou temps plein au service des Travaux publics.

LIEUX DE TRAVAIL :	Arrondissement Nord ou Sud
HORAIRE :	De 6 h 45 à 16 h, du lundi au jeudi De 7 h à 12 h, le vendredi
TRAITEMENT :	Classe II, selon la convention collective du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (Taux horaire entre 26,92 \$ et 31,65 \$)

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la responsabilité du Contremaître, la personne titulaire du poste accomplit, seule ou en équipe, divers travaux routiniers ou semi-routiniers ayant trait à l'entretien, à la réfection et à la construction des infrastructures municipales.

EXIGENCES

1. Détenir un diplôme de fin d'études secondaires ou toute combinaison de formations et d'expérience jugées équivalentes.
2. Détenir un permis de conduire de classe 1 ou 3 – F et M et une attestation récente de la SAAQ (moins d'un an) indiquant que le permis est valide pour la classe 1 ou 3 – F et M.
3. Détenir une attestation ou une carte indiquant que la personne a suivi le cours de Santé et Sécurité générale sur les chantiers de construction.
4. Fournir un certificat médical récent (moins d'un an) ou un document indiquant que la personne est apte à effectuer des travaux manuels.

DATE LIMITE

Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur demande d'emploi, aux coordonnées suivantes :

Madame Myrian Nadon
Directrice des services administratifs
et Greffière-trésorière adjointe
Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Téléphone : 819 457-9400, poste 2206
Télécopieur : 819 457-4141
Courriel : myriannadon@val-des-monts.net

NOTE 1 : La personne candidate doit fournir, sous peine de rejet de sa candidature, les documents à l'appui des exigences prescrites.

NOTE 2 : Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature. Nous communiquerons uniquement avec les personnes convoquées à une entrevue.

NOTE 3 : Le masculin et le singulier sont utilisés dans le présent avis sans discrimination et incluent le féminin et le pluriel afin d'éviter un texte trop lourd.